



L'unanimité retrouvée

Avec son projet de réforme des retraites, le gouvernement peut se targuer d'un premier succès : avoir recréé l'unité syndicale. Ainsi, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, l'Intersyndicale fonction publique s'est opposée unanimement au texte proposé. Lors de la table ronde organisée par « La Gazette » (lire pp. 10-12), toutes les organisations présentes ont exprimé leur rejet du texte avec une détermination et une vigueur qui laissent augurer une rentrée sociale fortement agitée. Et l'annonce du gel des rémunérations pour 2011 est loin d'apaiser les esprits... Si le gouvernement pensait « calmer » la grogne des fonctionnaires concernant les retraites en ne revenant pas sur le principe des « six derniers mois », il a visiblement fait une erreur de calcul. Bien sûr, des nuances d'appréciation affleurent ici ou là mais, globalement, l'unité se fait contre un projet qualifié de fondamentalement « injuste et inefficace ». D'ailleurs, les représentants syndicaux ne mettent pas seulement en avant des « grands principes », ils s'appuient aussi sur leur connaissance technique très pointue pour démonter, de manière méthodique, les incohérences du texte.

Beaucoup reconnaissent la nécessité d'une réforme, mais dénoncent la précipitation avec laquelle elle est menée. Le respect du rendez-vous fixé

TOUTES LES ORGANISATIONS PRÉSENTES ONT EXPRIMÉ LEUR REJET DU TEXTE AVEC UNE DÉTERMINATION ET UNE VIGUEUR QUI LAISSENT AUGURER UNE RENTRÉE SOCIALE FORTEMENT AGITÉE

auparavant à 2013 aurait permis de mettre tout à plat, et de faire de cette refonte essentielle un enjeu fort de la présidentielle de 2012. L'agitation avec laquelle les réformes sont menées dans l'Hexagone contraste avec

les méthodes employées dans d'autres pays, la Suède notamment, où une visibilité bien plus longue permet de générer des consensus.

Sur le fond, les syndicats regrettent également l'absence de prise en compte de toutes les spécificités de la FPT. Ainsi le fait d'ignorer la pénibilité ne passe pas et suscite même l'inquiétude du Syndicat national des directeurs généraux (SNDGCT) d'un point de vue managérial ! Il est vrai que ne pas laisser partir en retraite avant 62 ans des gens déjà « cassés », pour reprendre l'expression de Jean-Marie Marco, son vice-président, ne simplifiera pas la gestion des services. En outre, certains estiment que les « longues maladies » seront en forte hausse si le texte est adopté en l'état. Enfin, au-delà des 62 ans, et sans revenir sur des points abordés les semaines précédentes, c'est le passage de 65 à 67 ans pour une retraite sans décote qui fait bondir de nombreux syndicalistes !

Au chapitre des solutions alternatives, ces derniers mettent en avant la nécessité d'une politique de l'emploi et d'une participation plus significative de tous les revenus, y compris ceux du capital, à l'effort global.

ALAIN PIFFARETTI,
RÉDACTEUR EN CHEF